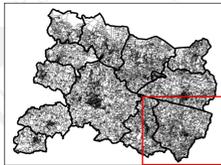


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Servitudes d'Utilité Publique



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du :

Arrêt	Approbation
16/04/2018	16/12/2019

Echelle 1:10000 ème

Planche N°7

-  A5 - Servitude relative aux poses des canalisations publiques d'eau et d'assainissement
-  I3 - Servitude relative aux réseaux de transport de gaz naturel
-  PT3 - Servitude relative aux protections contre les perturbations électromagnétiques (1500 m)
-  I4 - Servitude relative à l'établissement des lignes électriques aériennes ou souterraines
-  AC1 - Servitude relative à la protection des monuments historiques classés
-  AC2B - Servitudes de protection des sites et monuments naturels
-  AC2C - Servitudes de protection des monuments naturels et des sites
-  AC4 - Servitude relative à la protection du patrimoine architectural et urbain
-  AS1 - Servitude relative à la protection des eaux
-  EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès aux routes express et déviations
-  EL3 - Servitude relative aux chemins de halage et de marchepied
-  INT1 - Servitude relative aux voisinages de cimetières
-  PM1 - Servitude relative à la prévention des risques naturels prévisibles ou miniers
-  PM3 - Servitude relative aux plans de prévention des risques technologiques
-  PT2 - Servitude relative à la protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
-  T1 - Servitude relative aux voies ferrées
-  T7 - Servitude relative à protection de la circulation aérienne
-  Limite communale

